



NOTICE EXPLICATIVE DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Session 2025-2026

OCELLIA ESPACE GRENOBLE

ETAPE 1 : Remplir le dossier d'inscription.

ETAPE 2 : Préparer les documents demandés.

ETAPE 3 : Procéder à son inscription en ligne

MODALITES D'ADMISSION

Conformément à l'arrêté du 30 août 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social, l'épreuve d'admission est organisée par OCELLIA. Il faut satisfaire à l'épreuve d'admission. Les critères de sélection retenus se sont appuyés sur les attendus nationaux de la formation en travail social. Avoir au moins 18 ans au moment de passer l'examen final

EPREUVE D'ADMISSION :

- 1 épreuve orale 30 min : entretien de positionnement portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale à partir d'un document préalablement renseigné par le candidat dans le dossier d'inscription. Les modalités de sélection pourront être modifiées en raison de l'évolution de la crise sanitaire.

ETAPE 2 : JE PREPARE LES AUTRES PIECES POUR COMPLETER MON DOSSIER D'INSCRIPTION

PIECES A PREPARER :

1. Une lettre de candidature précisant les motivations
2. Un CV (parcours scolaire et de formation, expériences professionnelles et autres activités)
3. Un écrit de 2 pages maximum présentant votre projet professionnel d'après le plan proposé :
 - a) Ce qui vous amène à vouloir faire la formation préparant au DEAES
 - b) La manière dont vous vous êtes informé sur le métier d'Accompagnant Educatif et Social
 - c) Votre expérience en lien avec ce métier, donner des exemples de situations vécues dans le cadre familial ou sur un terrain professionnel dans lesquelles vous démontrerez :
 - vos aptitudes à accompagner une personne
 - vos priorités dans cet accompagnement
 - d) Présentation d'une de vos compétences qui vous servira dans le métier d'Accompagnant Educatif et Social
4. Une photocopie de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ou d'un titre de séjour acquis pour les candidats étrangers.
5. Les photocopies des diplômes et qualifications, si obtenus
6. Attestations d'activités professionnelles (certificat de travail, bilan, préparation concours...)
7. Une photo d'identité récente
8. Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2, si obtenue
9. Une déclaration sur l'honneur attestant n'avoir pas fait l'objet d'interdiction administrative, ni condamnation pénale en raison d'une infraction incompatible avec les professions ouvertes aux titulaires du DEAES (art L227-10 et L133-6 du CASF), **Ce document doit être daté et signé.**
10. Un bulletin n° 3 du casier judiciaire (ex. : article L. 133-6 du code de l'action sociale et des familles (CASF) pour les établissements et services médico-sociaux (ESMS). (Nécessaire pour accéder à certaines structures où se dérouleront les stages).

La participation à **une Réunion d'information collective** est fortement recommandée : Présentation de la formation et des possibilités de financement, aide à la constitution du dossier d'inscription. [Inscrivez-vous !](#)

Lyon - Grenoble - Valence

www.ocellia.fr



Espace Lyon

Le Sémaphore
20 rue de la Claire CP 320
69337 Lyon Cedex 09

04 78 83 40 88
contactlyon@ocellia.fr

Espace Grenoble Echirolles

3 avenue Victor Hugo BP 165
38432 Echirolles Cedex

04 76 09 02 08
contactgrenoble@ocellia.fr

Espace Valence

103 avenue Maurice Faure
26000 Valence

04 75 86 30 55
contactvalence@ocellia.fr